



FICHE SIGNALÉTIQUE

1. Identification

Identificateur de produit	Rhino Blast Graffiti Remover
Autres moyens d'identification	Aucune.
Utilisation recommandée	Nettoyant
Restrictions conseillées	Aucun à notre connaissance
Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur	
Fabricant	
Nom de la société	Graffiti Solutions Canada
Adresse	552 St Thomas Rang Embrun, ON K0A 1W0 Canada
Téléphone	Téléphone 613-838-5842 Téléphone 866-906-9273
Courriel	sales@graffitisolutionscanada.com
Numéro de téléphone d'urgence	CANUTEC: 613-996-6666
Fournisseur	Voir ci-dessus

2. Identification des dangers

Dangers physiques	Liquides inflammables	Catégorie 4
Dangers pour la santé	Corrosion cutanée/irritation cutanée	Catégorie 1
	Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 1
	Mutagénicité sur les cellules germinales	Catégorie 1
Dangers environnementaux	Non classé.	

Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement

Danger

Mention de danger

Liquide combustible.
Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
Peut induire des anomalies génétiques.

Conseil de prudence

Prévention

Tenir loin de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et autres sources d'inflammation. Défense de fumer. Porter des gants/vêtements de protection/équipement de protection des yeux/du visage. Ne pas respirer le brouillard ou les vapeurs. Se laver soigneusement après la manipulation. Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les mesures de sécurité.

Intervention

En cas d'incendie : utiliser un agent d'extinction approprié.
EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir.
EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau.
Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.
EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne à l'air frais et la maintenir dans une position confortable pour la respiration.
Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/médecin.
Traitement particulier (consulter cette étiquette pour information).
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
Si exposé(e) ou préoccupé(e) : Obtenir une consultation médicale ou des soins médicaux.

Stockage

Stocker dans un endroit bien ventilé. Garder sous clef.

Élimination

Éliminer le contenu/les conteneurs selon la loi internationale/nationale/régionale/locale.

Autres dangers

Aucun à notre connaissance

3. Composition/information sur les ingrédients

Mélanges

Nom chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
Alcool arylique		LCRMD# 8507	56
Hydroxyde de potassium		1310-58-3	8
Monoéthanolamine		141-43-5	4
Éthanol		64-17-5	0.1

Toutes les concentrations sont en pourcentage en poids, sauf si l'ingrédient est un gaz. Les concentrations des gaz sont en pourcentage en volume.

Remarques sur la composition On a concédé une exemption de secret de fabrication à ce produit.
La date de la décision dont la dispense de ce commerce est 9 août 2013.

4. Premiers soins

Inhalation	EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne à l'air frais et la maintenir dans une position confortable pour la respiration. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/médecin.
Peau	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau. Laver les vêtements contaminés avant de les remettre. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/médecin. Traitement particulier (consulter cette étiquette pour information).
Yeux	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/médecin.
Ingestion	EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/médecin.
Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés	Douleur brûlante et lésions corrosives graves de la peau. Provoque des lésions oculaires graves. Les symptômes peuvent inclure des picotements, des déchirures, des rougeurs, des gonflements et une vision trouble. Peut causer une lésion permanente aux yeux, y compris la cécité.
Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire	Donner des soins généraux et traiter en fonction des symptômes.
Informations générales	En cas de malaise, consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). S'assurer que le personnel médical est averti des substances impliquées et prend les précautions pour se protéger. Montrer cette fiche technique de santé-sécurité au médecin en consultation. Conserver à l'écart de toutes sources d'ignition. Ne pas fumer. Éviter le contact avec les yeux et la peau. Porter des gants en caoutchouc et des lunettes de protection à l'épreuve des éclaboussures de produits chimiques. Tenir hors de la portée des enfants.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Moyens d'extinction appropriés	Di oxyde de carbone. Mousse d'alcool. Pulvérisation d'eau. Brouillard d'eau. Poudre chimique sèche.
Méthodes d'extinction inappropriées	Ne pas utiliser un jet d'eau comme agent extincteur, car cela propagera l'incendie.
Risques spécifiques provenant des produits chimiques	Le produit est combustible et un chauffage peut générer des vapeurs qui peuvent former des mélanges vapeurs/air explosifs. Des gaz dangereux pour la santé peuvent se former pendant l'incendie. Les pompiers doivent porter un appareil de respiration autonome.
Produits dangereux résultant de la combustion	Ils peuvent comprendre et ne sont pas limités: Oxydes de carbone. Oxydes d'azote. Oxydes de soufre.
Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers	Les pompiers doivent porter des vêtements de protection complets y compris un appareil de respiration autonome.
Équipement/directives de lutte contre les incendies	En cas d'incendie et/ou d'explosion ne pas respirer les fumées. Éloigner les récipients de l'incendie si cela peut se faire sans risque. Refroidir les conteneurs avec des quantités abondantes d'eau longtemps après l'extinction de l'incendie.
Méthodes particulières d'intervention	Employer des méthodes normales de lutte contre l'incendie et tenir compte des dangers associés aux autres substances présentes.
Risques d'incendie généraux	Liquide combustible.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Tenir à l'écart le personnel dont la présence sur les lieux n'est pas indispensable. Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et dans un lieu protégé du vent. Éliminer toutes les sources d'inflammation (interdiction de fumer, d'avoir des torches, étincelles ou flammes dans la zone immédiate). Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Ne pas respirer le brouillard ou les vapeurs. Ne pas toucher les conteneurs endommagés ou la substance déversée accidentellement sans vêtements de protection appropriés. Assurer une ventilation adéquate. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Pour s'informer sur la protection individuelle, voir la rubrique 8.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Arrêter la fuite si cela peut se faire sans risque. Utiliser un pulvérisateur d'eau pour diminuer les vapeurs ou détourner tout nuage de vapeur. Éliminer toutes les sources d'inflammation (interdiction de fumer, d'avoir des torches, étincelles ou flammes dans la zone immédiate). Tenir les matériaux combustibles (bois, papier, huile, etc.) à l'écart du produit déversé. Empêcher l'entrée dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les zones confinées.

Déversement accidentel important : Endiguer le matériau déversé, lorsque cela est possible. Recouvrir d'une feuille de plastique pour empêcher la dispersion. Utiliser un matériau non combustible tel que vermiculite, sable ou terre pour absorber le produit et le placer dans un contenant pour une évacuation ultérieure. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau.

Déversement accidentel peu important : Absorber avec de la terre, du sable ou une autre substance non-combustible le produit et transférer le tout dans des conteneurs en vue d'une mise au rebut ultérieure. Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine) Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle. Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation.

Précautions pour la protection de l'environnement

Aviser les autorités si le produit a pénétré dans les égouts, ou pipe à eau. Éviter le rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol.

7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Ne pas respirer le brouillard ou les vapeurs. Ne pas laisser pénétrer dans les yeux, ni mettre en contact avec la peau ou les vêtements. Veiller à une ventilation adéquate. Éviter l'exposition prolongée. Porter un équipement de protection individuel approprié. Se laver soigneusement après la manipulation. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle. Employer de bonnes pratiques d'hygiène du travail lors de la manipulation de ce matériau. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Garder sous clef. Gardez à partir de la chaleur, des étincelles et de la flamme nue. Conserver dans un endroit frais et sec protéger contre les rayons solaires. Entreposer dans un contenant fermé à l'abri des matières incompatibles. Stocker dans un endroit bien ventilé. Conserver dans un endroit équipé de gicleurs. Tenir hors de la portée des enfants. Ne pas entreposer à températures dépassant 120°F (49°C).

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Limites d'exposition

ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH

Composants	Type	Valeur
Éthanol (CAS 64-17-5)	LECT	1000 ppm
Hydroxyde de potassium (CAS 1310-58-3)	plafond	2 mg/m ³
Monoéthanolamine (CAS 141-43-5)	LECT	6 ppm
	MPT	3 ppm

Canada. LEMT pour l'Alberta (Code de l'hygiène et de la sécurité au travail, Annexe 1, Tableau 2)

Composants	Type	Valeur
Éthanol (CAS 64-17-5)	MPT	1880 mg/m ³
		1000 ppm
Hydroxyde de potassium (CAS 1310-58-3)	plafond	2 mg/m ³
Monoéthanolamine (CAS 141-43-5)	LECT	15 mg/m ³
		6 ppm
	MPT	7.5 mg/m ³ 3 ppm

Canada. LEMT pour la Colombie-Britannique. (Valeurs limites d'exposition en milieu de travail pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, ainsi modifiée)

Composants	Type	Valeur
Éthanol (CAS 64-17-5)	LECT	1000 ppm
Hydroxyde de potassium (CAS 1310-58-3)	plafond	2 mg/m3
Monoéthanolamine (CAS 141-43-5)	LECT	6 ppm
	MPT	3 ppm

Canada. LEMT de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail)

Composants	Type	Valeur
Éthanol (CAS 64-17-5)	LECT	1000 ppm
Hydroxyde de potassium (CAS 1310-58-3)	plafond	2 mg/m3
Monoéthanolamine (CAS 141-43-5)	LECT	6 ppm
	MPT	3 ppm

Canada. LEMT pour l'Ontario. (Contrôle de l'exposition à des agents biologiques et chimiques)

Composants	Type	Valeur
Éthanol (CAS 64-17-5)	LECT	1000 ppm
Hydroxyde de potassium (CAS 1310-58-3)	plafond	2 mg/m3
Monoéthanolamine (CAS 141-43-5)	LECT	6 ppm
	MPT	3 ppm

Canada. LEMT du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail)

Composants	Type	Valeur
Éthanol (CAS 64-17-5)	MPT	1880 mg/m3
		1000 ppm
Hydroxyde de potassium (CAS 1310-58-3)	plafond	2 mg/m3
Monoéthanolamine (CAS 141-43-5)	LECT	15 mg/m3
		6 ppm
		MPT
		7.5 mg/m3
		3 ppm

Canada. LEMT pour la Saskatchewan (Règlements sur la sécurité et la santé au travail, 1996, Tableau 21)

Composants	Type	Valeur
Hydroxyde de potassium (CAS 1310-58-3)	plafond	2 mg/m3

Valeurs biologiques limites

Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients.

Directives au sujet de l'exposition

Alcool aryle a une limite d'exposition AIHA WEEL de 10 ppm (TWA 8hr).

Contrôles d'ingénierie appropriés

Il faut utiliser une bonne ventilation générale (habituellement dix changements d'air l'heure). Les débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les concentrations atmosphériques à un niveau acceptable.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection du visage/des yeux

Porter des lunettes de protection contre les produits chimiques.

Protection de la peau

Protection des mains

Gants en caoutchouc. Confirmer d'abord avec un fournisseur connu.

Autre

Porter des vêtements appropriés et résistant aux produits chimiques. Conformément aux directives de votre employeur.

Protection respiratoire	Si les limites d'exposition risquent d'être dépassées, utiliser un appareil respiratoire approuvé de NIOSH. Le respirateur devrait être choisi près et employé sous la direction des exigences après de professionnel d'une salubrité qualifiée et de sûreté trouvées dans la norme du respirateur de l'OSHA (29 CFR 1910.134), CAN/CSA-Z94.4 et la norme de la norme ANSI pour la protection respiratoire (Z88.2).
Dangers thermiques	Sans objet.
Considérations sur l'hygiène générale	Ne pas fumer pendant l'utilisation. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants.

9. Propriétés physiques et chimiques

Aspect	Blanc
État physique	Liquide.
Forme	gel
Couleur	Blanc.
Odeur	Légèrement aromatique
Seuil de l'odeur	Pas disponible.
pH	11.6
Point de fusion et point de congélation	-24 °C (-11.2 °F)
Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition	Pas disponible.
Point d'éclair	92.0 °C (197.6 °F) TVC
Vitesse d'évaporation	Pas disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	Sans objet.
Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité	
Limites d'inflammabilité - inférieure (%)	Pas disponible
Limites d'inflammabilité - supérieure (%)	Pas disponible
Limite d'explosibilité - inférieure (%)	Pas disponible.
Limite d'explosibilité - supérieure (%)	Pas disponible.
Pression de vapeur	Pas disponible
Densité de vapeur	Pas disponible
Densité relative	Pas disponible.
Solubilité	
Solubilité (Eau)	Pas disponible
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	Pas disponible
Température d'auto-inflammation	Pas disponible
Température de décomposition	Pas disponible.
Viscosité	Pas disponible.
Autres informations	
Dangers d'explosion	Non explosif.
Classe du point d'éclair	Combustible IIIA
Propriétés comburantes	Non oxydant.
Densité	Pas disponible

10. Stabilité et réactivité

Réactivité	Réagit violemment avec les acides forts. Ce produit peut entrer en réaction avec des agents d'oxydation.
Stabilité chimique	Stable dans les conditions recommandées de stockage.

Possibilité de réactions dangereuses	Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.
Conditions à éviter	Éviter la chaleur, les étincelles, les flammes nues et les autres sources d'inflammation. Éviter les températures supérieures au point d'éclair. Ce produit peut entrer en réaction avec des agents d'oxydation. Ne pas mélanger avec d'autres produits chimiques.
Matières incompatibles	Des agents d'oxydation. Acides.
Produits de décomposition dangereux	Ils peuvent comprendre et ne sont pas limités: Oxydes de carbone. Oxydes d'azote. Oxydes de soufre.

11. Données toxicologiques

Renseignements sur les voies d'exposition probables

Inhalation	Toute inhalation prolongée peut être nocive. L'inhalation excessive intentionnelle peut causer l'irritation des voies respiratoires et des effets sur le système nerveux central (maux de tête, vertiges).
Peau	Provoque de graves brûlures cutanées.
Yeux	Provoque des lésions oculaires graves.
Ingestion	Nocif si avalé. Entraîne des brûlures du tube digestif. L'exposition au alcool aryle affecte le système nerveux central (nervosité, léthargie, incoordination, paralysie des pattes arrières, convulsions, prostration et dyspnée).

Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques Douleur brûlante et lésions corrosives graves de la peau. Provoque des lésions oculaires graves. Les symptômes peuvent inclure des picotements, des déchirures, des rougeurs, des gonflements et une vision trouble. Peut causer une lésion permanente aux yeux, y compris la cécité.

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Composants	Espèce	Résultats d'épreuves
Alcool aryle (CAS LCRMD# 8507)		
Aigu		
<i>Dermique</i>		
DL50	lapin	2000 mg/kg
<i>Inhalation</i>		
CL50	rat	8.8 mg/l/4h
<i>Orale</i>		
DL50	lapin	1940 mg/kg
	rat	1230 mg/kg
	souris	1580 mg/kg
Éthanol (CAS 64-17-5)		
Aigu		
<i>Dermique</i>		
DL50	lapin	> 15800 mg/kg
<i>Inhalation</i>		
CL50	rat	31623 ppm, 4 heures 20000 ppm, 10 heures 64.1 mg/l/4h
	souris	39 mg/L, 4 heures
<i>Orale</i>		
DL50	chien	5500 mg/kg
	cobaye	5600 mg/kg
	rat	7060 mg/kg
	souris	3450 mg/kg
Hydroxyde de potassium (CAS 1310-58-3)		
Aigu		
<i>Inhalation</i>		
CL50	Pas disponible	
<i>Orale</i>		
DL50	rat	214 mg/kg

Composants	Espèce	Résultats d'épreuves
Monoéthanolamine (CAS 141-43-5)		
Aigu		
<i>Dermique</i>		
DL50	lapin	1018 mg/kg 1000 mg/kg
<i>Inhalation</i>		
CL50	souris	1210 mg/m3, 4 heures 484 ppm, 4 heures 1.2 mg/L, 4 heures
<i>Orale</i>		
DL50	cobaye	620 mg/kg
	rat	1970 mg/kg 1720 mg/kg
	souris	1475 mg/kg 700 mg/kg
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.	
Minutes d'exposition	Pas disponible.	
Indice d'érythème	Pas disponible.	
Valeur d'un œdème	Pas disponible.	
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Provoque des lésions oculaires graves.	
Valeur de l'opacité de la cornée	Pas disponible.	
Valeur de la lésion de l'iris	Pas disponible.	
Valeur des rougeurs de la conjonctive	Pas disponible.	
Valeur d'un œdème de la conjonctive	Pas disponible.	
Jours de récupération	Pas disponible.	
Sensibilisation respiratoire ou cutanée		
Canada - LEMT pour l'Alberta : Irritant		
Hydroxyde de potassium (CAS 1310-58-3)	Irritant	
Monoéthanolamine (CAS 141-43-5)	Irritant	
Sensibilisation respiratoire	N'est pas un sensibilisant respiratoire.	
Sensibilisation cutanée	Alcool arylique a provoqué une sensibilisation de la peau chez les travailleurs et les animaux.	
Mutagénicité sur les cellules germinales	Peut induire des anomalies génétiques. Alcool arylique provoqué une augmentation des aberrations chromosomiques dans les cellules d'ovaire de hamster chinois. Des effets mutagéniques ont été observés dans somatique et les cellules reproductrices des animaux vivants (des rats et des souris) ont exposé aux doses orales élevées d'éthanol.	
Cancérogénicité	Pas disponible.	
Toxicité pour la reproduction	On ne s'attend pas à ce que ce produit présente des effets sur la reproduction ou le développement.	
Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique	Non classé.	
Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées	Non classé.	
Danger par aspiration	N'est pas un danger d'aspiration.	

Effets chroniques	Toute inhalation prolongée peut être nocive. Ce produit peut être dangereux en cas d'absorption par les pores de la peau. L'exposition répétée ou prolongée peut causer des dommages aux reins et au foie. D'après des rapports publiés, en cas de contact répété et prolongé, le 2-aminoéthanol peut causer des effets nocifs sur la foie et les reins. Ces effets ne sont pas observés chez les humains.
Autres informations	Pas disponible.

12. Données écologiques

Écotoxicité Des composants de ce produit ont été identifiés en tant qu'ayant des soucis environnementaux potentiels.

Données écotoxicologiques

Composants		Espèce	Résultats d'épreuves
Alcool aryle (CAS LCRMD# 8507)			
Aquatique			
Poisson	CL50	Perche-soleil bleue (<i>Lepomis macrochirus</i>)	10 mg/L, 96 heures
Éthanol (CAS 64-17-5)			
Crustacés	CE50	Daphnie	11744.5 mg/L, 48 heures
Aquatique			
Crustacés	CE50	Puce d'eau (<i>daphnia magna</i>)	7.7 - 11.2 mg/L, 48 heures
Poisson	CL50	tête-de-boule (<i>pimephales promelas</i>)	> 100 mg/L, 96 heures
Hydroxyde de potassium (CAS 1310-58-3)			
Aquatique			
Poisson	CL50	Gambusie (<i>Gambusia affinis</i>)	80 mg/L, 96 heures
Monoéthanolamine (CAS 141-43-5)			
Algues	IC50	Algues	15 mg/L, 72 heures
Crustacés	CE50	Daphnie	65 mg/L, 48 heures
Aquatique			
Poisson	CL50	Truite arc-en-ciel (<i>Oncorhynchus mykiss</i>)	114 - 196 mg/L, 96 heures

Persistance et dégradabilité Aucune donnée n'est disponible sur la biodégradabilité du produit.

Potentiel bioaccumulatif

Mobilité dans le sol Pas de données disponibles.

Mobilité générale Pas disponible.

Autres effets adverses On ne prévoit aucun autre effet environnemental négatif (par ex., appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement de la planète) causé par ce composant.

13. Données sur l'élimination

Instructions pour l'élimination	Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés dans un site d'élimination des déchets autorisé. Éliminer le contenu/les contenants selon la loi internationale/nationale/régionale/locale.
Règlements locaux d'élimination	Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.
Code des déchets dangereux	Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le fabricant et l'entreprise de décharge.
Déchets des résidus / produits non utilisés	Éliminer le produit compte tenu de la réglementation locale en vigueur. Des résidus de produit peuvent demeurer dans les contenants vides et sur les toiles d'emballage. Ce produit et son contenant doivent être éliminés de façon sécuritaire (voir les instructions d'élimination).
Emballages contaminés	Comme les récipients vides peuvent contenir des résidus de produit, respecter les avertissements sur l'étiquette même après avoir vidé le récipient. Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage.

14. Informations relatives au transport

Général Canada: Preuve de classification: Conformément à la partie 2.2.1 (DORS/2014-152) du règlement sur les transports de marchandises dangereuses, nous attestons que le classement de ce produit est correct à la date du SDS de délivrance. Le cas échéant, le nom de la technique et la classification du produit seront affichés ci-dessous.

Transport des marchandises dangereuses (TMD - Canada)

Requêtes fondamentales pour le transport:

Numéro UN	UN1760
Appellation réglementaire adéquate	LIQUIDE CORROSIF, N.S.A.
Nom technique	Hydroxyde de potassium
Classe de danger	8
Groupe d'emballage	II
Dispositions particulières	16

TMD



15. Informations sur la réglementation

Règlements fédéraux canadiens

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits dangereux et la FDS contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits dangereux (DORS/2015-17).

Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Non inscrit.

Gaz à effet de serre

Non inscrit.

Règlements sur les précurseurs

Non réglementé.

Situation SIMDUT

Contrôlé

État des stocks

Pays ou région

Nom de l'inventaire

En stock (Oui/Non)*

Canada

Liste intérieure des substances (LIS)

Oui

Canada

Liste extérieure des substances (LES)

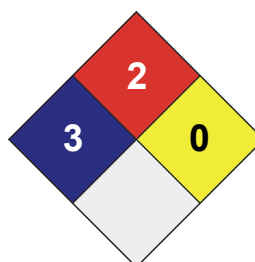
Non

*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence.

16. Autres informations

LÉGENDE	
Extrême	4
Grave	3
Modéré	2
Faible	1
Minimal	0

Santé	* 3
Inflammabilité	2
Danger physique	0
Protection individuelle	X



Date de publication

26-Juillet-2016

Date de la révision

26-Juillet-2016

Version n°

01

Autres informations

Pour obtenir une FTSS actualisée, s'il vous plaît contacter le fournisseur/ le fabricant figurant à la première page de ce document.

Clause d'exonération de responsabilité

L'information ci-incluse a été obtenue de sources considérées techniquement précises et fiables. Bien qu'il ait été fait le maximum d'effort possible à fin d'assurer la totale portée à connaissance des risques associés à ce produit, dans les cas où il n'a pas été possible d'obtenir information cela a été déclaré expressément. Étant donné que les conditions particulières d'usage du produit sont au-delà du contrôle du fournisseur, il est présumé que les utilisateurs de ce matériel ont été correctement instruits des exigences de toute la législation applicable et de tout autre instrument de réglementation. Le fournisseur ne donne aucune garantie, ni expresse ni tacite, et ne sera tenu responsable d'aucune perte, dommages ou conséquence dommageable pouvant résulter de l'usage ou bien de la fiabilité de n'importe quelle information contenue dans ce document.

Préparé par

Dell Tech Laboratories Ltd. Téléphone: (519) 858-5021